

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Étaient présents : Ghislaine ROUSSEAU, Anne-Sophie LETOUSEY, Blandine DRAPEAU, Janine MERCIER, Marie-Claude HERVÉ, Régine NICOLEAU, Claudine LÉBOUCHER, Eliane TESSIER, Jean-Baptiste DUGAST.

Était également présente :

- Céline GOBIN (Directrice adjointe de l'EHPAD Multisite d'Essarts-en-Bocage).

Absents excusés :

- Laurent BOURASSEAU (Directeur de l'EHPAD Multisite d'Essarts-en-Bocage),
- Caroline GILBERT (pouvoir donné à Ghislaine ROUSSEAU),
- Anne-Gaëlle PROVENZANO (pouvoir donné à LETOUSEY Anne-Sophie),
- Frédéric GONNORD (pouvoir donné à MERCIER Janine),
- Élise MARTIN (pouvoir donné à DRAPEAU Blandine).

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 9

Votants : 13

Quorum : 7

Élection du secrétaire de séance : Madame Anne-Sophie LETOUSEY a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 13 Octobre 2025

Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 13 Octobre 2025 est approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

1. **Assurances des risques statutaires du personnel contrat groupe proposé par le Centre de Gestion – Budgets Annexes CCAS d'Essarts-en-Bocage**

Mme Marina LERAY du service Assurance Statutaire du Centre de Gestion de la Vendée est intervenue pour présenter les différentes options de l'assurance statutaire.

La réflexion du sujet sera reproposée au prochain CA CCAS du 16/12/2025. Les élus et les membres du CCAS demandent des simulations avant de prendre des décisions.

2. DM n°2 – Budget Annexe CCAS d’Essarts-en-Bocage – EHPAD Multisite

Madame la Vice-Présidente expose au Conseil d’Administration que les crédits ouverts aux articles, ci-après, du Budget Annexe « EHPAD Multisite d’ESSARTS-EN-BOCAGE » de l’exercice 2025 étant insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes.

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente, le Conseil d’Administration, après en avoir délibéré et à l’unanimité, approuve la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Désignation des Articles		Crédits supplémentaires à voter	
Article	Intitulé des comptes	DEPENSES	RECETTES
62118	Autres personnels extérieurs	31 900,00 €	
64115	Supplément Familial de traitement	32 500,00 €	
64151	Rémunération principale Remplt	170 300,00 €	
641582	Complément de traitement indiciare (CTI) Remplt	26 000,00 €	
641588	Autres	59 000,00 €	
64511	Cotisations à l’URSSAF	140 300,00 €	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		240 700,00 €
7081	Produits des services exploités dans l’intérêt du personnel		9 000,00 €
7085	Prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres tiers		7 000,00 €
7351128	Autres financements complémentaires		120 000,00 €
735211	Part afférente à l’hébergement		25 000,00 €
778	Autres produits exceptionnels		58 300,00 €
TOTAL - FONCTIONNEMENT		460 000,00 €	460 000,00 €

3. DM n°3 – Budget Annexe CCAS d’Essarts-en-Bocage – EHPAD Multisite

Madame la Vice-Présidente expose au Conseil d’Administration que les crédits ouverts aux articles, ci-après, du Budget Annexe « EHPAD Multisite d’ESSARTS-EN-BOCAGE » de l’exercice 2025 étant insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes.

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente, le Conseil d’Administration, après en avoir délibéré et à l’unanimité, approuve la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

Section de Fonctionnement Dépenses

INTITULE DES COMPTES	AUGMENTATION DE CREDITS		DIMINUTION DE CREDITS	
	COMPTES	MONTANT	COMPTES	MONTANT
Cotisations aux mutuelles	64512	90 000,00		
Energie, électricité			60612	70 000,00
Combustibles et carburants			60621	20 000,00
TOTAL - FONCTIONNEMENT		90 000,00		90 000,00

4. Autorisation d’engager, liquider, mandater les dépenses d’investissement avant le vote de l’EPRD 2025 – Budget Annexe CCAS d’Essarts-en-Bocage – EHPAD Multisite

L’article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, précise que dans le cas où le Budget de la Collectivité Territoriale n’a pas été voté avant le 1^{er} Janvier de l’exercice auquel il s’applique, l’exécutif de la Collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d’engager, liquider et

mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au Budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

L'EPRD 2026 étant voté en Avril, sur proposition de Madame la Vice-Présidente, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-après :

ARTICLE	DESIGNATION	RAPPEL BUDGET 2025	MONTANT AUTORISE (Max, 25%)
2013	Frais d'évaluation	26 235,00 €	6 558,75 €
205	Concess° et drts similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits	15 000,00 €	3 750,00 €
208	Autres immobilisations incorporelles	15 000,00 €	3 750,00 €
2135	Installations générales ; agencements; aménagement des constructions (I.G.A.A.C.)	40 000,00 €	10 000,00 €
2154	Matériel et outillage	40 000,00 €	10 000,00 €
2181	Installations générales, agencements, aménagement divers	20 000,00 €	5 000,00 €
2182	Matériel de transport	20 000,00 €	5 000,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	20 000,00 €	5 000,00 €
2184	Mobilier	87 541,37 €	21 885,34 €
2188	Autres immobilisations corporelles	43 144,45 €	10 786,11 €
TOTAL		326 920,82 €	81 730,21 €

5. Mouvements des Résidents

EHPAD ST VINCENT DE PAUL

RESIDENT	COMMUNE D'ORIGINE	DATES		DEPARTS ou TRANSFERTS	
		ENTREES	DECES	DATE	MOTIF
BORDRON Agnès	Les Essarts	02/10/2025			
LIMOUSIN Jacques	Les Essarts		04/10/2025		
SIRET Simonne	Boulogne		07/10/2025		
TRICHET Simone	Les Essarts		18/10/2025		
ECHASSERIEAU Marcel	Sainte-Florence	24/10/2025			
SOULARD Christophe	Les Essarts		27/10/2025		
BAILLY Micheline	Les Essarts	01/11/2025			
CHATRY Marie-Thérèse	Sainte-Florence	01/11/2025			

RA LE DONJON

RESIDENT	COMMUNE D'ORIGINE	DATES		DEPARTS ou TRANSFERTS	
		ENTREES	DECES	DATE	MOTIF
PAPIN Henri	Les Essarts	06/10/2025			

EHPAD STE AGATHE

RESIDENT	COMMUNE D'ORIGINE	DATES		DEPARTS ou TRANSFERTS	
		ENTREES	DECES	DATE	MOTIF
COUSIN Bernard	Les Epesses	08/10/2025			
COUSIN Agnès	Les Epesses	08/10/2025			

6. Prochaines dates de Réunions CCAS

**REUNIONS CA CCAS EeB
2025 - 19H30
SALLE D'ANIMATION
ST VINCENT DE PAUL**

mardi 18 novembre 2025

mardi 16 décembre 2025

**REUNIONS CST CCAS EeB
18H30
SALLE D'ANIMATION
ST VINCENT DE PAUL**

lundi 15 décembre 2025

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 22 OCTOBRE 2025

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux octobre,

La Présidente du CCAS d'ESSARTS-EN-BOCAGE,

Vu l'article L 123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le règlement intérieur d'attribution des aides sociales facultatives du CCAS d'Essarts-en-Bocage,

Vu la demande d'aide financière en date du 21 octobre 2025 de Madame X – BOULOGNE - 85140 ESSARTS-EN-BOCAGE,

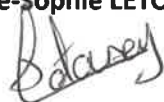
Vu les difficultés financières ponctuelles rencontrées par Madame X,

La Présidente du CCAS décide d'accorder :

- **une aide financière de 64.47€ dans le cadre de l'aide à la facturation des ordures ménagères. Cette aide sera versée directement au SCOM de Saint-Prouant.**

Conformément aux termes de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} Avril 2020, les membres du Conseil d'Administration du CCAS d'Essarts-en-Bocage seront informés de cette décision dès son entrée en vigueur. Madame la Présidente en rendra également compte à la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Anne-Sophie LETOUSEY



Secrétaire de Séance

Ghislaine ROUSSEAU



**Vice-Présidente
du CCAS d'Essarts-en-Bocage
Présidente de Séance**